

## PROVINCE DE QUÉBEC

### CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2010, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :           Madame Marie-Eve D'Ascola  
                                      Madame Edith Coulombe  
                                      Madame Julie Plamondon  
                                      Monsieur François Du Sablon  
                                      Madame Lisa Kennedy  
                                      Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur du Service des finances, monsieur Steve Whalen agissant à titre de secrétaire d'assemblée est également présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice budgétaire 2010 et sur les orientations générales pour l'année 2011;
7. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice budgétaire 2010 et sur les orientations générales pour l'année 2011;
8. Nomination du maire suppléant et du représentant auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
9. Dépôt des rapports semestriels - revenus et dépenses 2010;
10. Rapports du Service des finances :
  - a) radiation des taxes municipales et de factures diverses;
  - b) arrérages de taxes;
11. Financement permanent de projets d'immobilisations 2010 :
  - a) réaménagement des bureaux du complexe municipal - projet AD-1001;
  - b) aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal - projet LO-1002;
12. Rapport des résultats de la demande de soumissions – fourniture et livraison de l'huile à chauffage pour 2011;
13. Recommandation de paiement : projet de piste multifonctionnelle – règlement numéro 10-630;
14. Rapport des résultats de la demande de soumissions – fourniture et livraison des carburants pour 2011;

15. Renouvellement du contrat de services avec la firme CTM – entretien etc. des appareils de communication des travaux publics et de la protection incendie;
16. Remboursement du coût d'un lampadaire – projet de Développement des Grands-Ducs;
17. Demandes de dérogations mineures :
  - a) 2398, chemin des Trois-Lacs – lot numéro 1 829 121;
  - b) 25, chemin des Faucons – lot numéro 3 302 739 ;
18. Demande d'exclusion à la Loi sur les heures et jours d'admission dans les établissements commerciaux;
19. Dépôt du rapport intérimaire des permis et certificats 2010;
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - a) agrandissement du bâtiment principal et construction d'un garage au Club de golf Stoneham – lot numéro 1 827 691;
  - b) agrandissement du bâtiment La Forfaiterie au 107, 1<sup>re</sup> Avenue – lots numéros 1 827 692 et 1 827 704;
  - c) agrandissement de la résidence au 59, 1<sup>re</sup> Avenue – lot numéro 3 149 422;
21. Autorisation de signatures – jugement de la Cour municipale de Saint-Raymond concernant le 3087, boulevard Talbot;
22. Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs et à la culture par intérim;
23. Rapports des résultats des demandes de soumissions :
  - a) contrat d'entretien et de déneigement de la patinoire de Stoneham et de ses dépendances;
  - b) contrat d'entretien et de déneigement des routes d'accès et des stationnements du parc des Drapeurs et de la caserne incendie à Tewkesbury;
24. Demande de la Maison des Jeunes – utilisation de la grange-étable pour une soirée bénéfice;
25. Demande du service de garde de l'école – contribution pour l'achat de vêtements sportifs;
26. Demande de la garderie Perlimpinpin – deuxième installation pour une pouponnière de 20 places et de 60 places pour les enfants de 18 mois à 5 ans;
27. Fleurons du Québec 2010 – résultats obtenus par notre municipalité;
28. Varia;
29. Période de questions;
30. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 341-10

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 342-10

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le procès-verbal du 12 octobre 2010 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 343-10

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'octobre et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour octobre totalisant 394 959,29 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'octobre, se chiffrant à 43 156,02 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 22 975,32 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 344-10

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 8 novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010 ET SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2011**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire, Robert Miller, par un rapport, informe les citoyens et citoyennes sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur le maire, fait lecture du rapport sur la situation financière et donne ensuite la parole aux personnes qui désirent s'informer davantage sur le contenu du rapport.

L'adoption du budget pour l'année 2011 et du programme triennal d'immobilisations 2011 à 2013 se fera lundi le 20 décembre 2010, à 20 h, au complexe municipal, situé au 325, chemin du Hibou.

Rés. : 345-10

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010 ET SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2011**

Considérant qu'en vertu de l'article numéro 955 du Code municipal du Québec, le rapport sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique ou sur décision du conseil être publié dans le journal diffusé par la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser la direction générale à publier le rapport sur la situation financière 2010 de la municipalité dans l'édition du Petit Rapporteur du mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 346-10

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu de nommer monsieur François Du Sablon conseiller au siège numéro 4, à titre de maire suppléant et de représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 8 novembre 2010 au 14 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 347-10

**DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS – REVENUS ET DÉPENSES**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accuser réception des rapports semestriels des revenus et dépenses déposés par le secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, pour les mois de janvier à octobre 2010 ainsi que l'estimé au 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES**

Rés. : 348-10

**RADIATION DES TAXES MUNICIPALES ET DE FACTURES DIVERSES**

Considérant les règles relatives à la vente pour taxes ainsi qu'à la prescription en matière de taxes municipales;

Considérant l'état des taxes dues concernant les dossiers énumérés dans le rapport du Service des finances identifié par l'annexe « A »;

Considérant l'état des dossiers des factures diverses qui sont énumérées dans le rapport du Service des finances identifié par l'annexe « B »;

Considérant la recommandation du directeur du Service des finances et de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte les rapports du Service des finances et autorise la radiation des taxes, intérêts et pénalités prescrits et dus aux dossiers énumérés dans le rapport identifié par l'annexe « A » totalisant 673,23 \$, ainsi que la radiation des factures diverses incluant les intérêts dans le rapport identifié par l'annexe « B » totalisant 1 949,08 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 349-10

### **ARRÉRAGES DE TAXES**

Considérant la politique numéro GF-04-04 concernant le recouvrement des comptes à recevoir adoptée par le conseil le 12 octobre 2004;

Considérant le rapport du Service des finances en regard avec les arrérages de taxes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport le rapport du Service des finances relativement aux arrérages de taxes municipales.

Le conseil autorise l'administration générale à transmettre à la Cour municipale de Saint-Raymond les dossiers faisant partie de l'annexe « A » pour perception.

Adoptée à l'unanimité.

### **FINANCEMENT PERMANENT DE PROJETS D'IMMOBILISATIONS 2010**

Rés. : 350-10

### **RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU COMPLEXE MUNICIPAL - PROJET AD-1001**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2010 prévoit le réaménagement des bureaux au complexe municipal (projet AD-1001);

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro AD-1001 déposé par le Service des finances, soit 8 100,33 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent dudit projet via le fonds de roulement de la municipalité;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables au réaménagement des bureaux au complexe municipal (projet numéro AD-1001) pour un montant total de 8 100,33 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2011: 2 700 \$  
2012: 2 700 \$

2013: 2 700 \$

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 351-10

**AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AUTOUR DE L'AGRANDISSEMENT  
DU COMPLEXE MUNICIPAL – PROJET LO-1002**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2010 prévoit l'aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal (projet LO-1002);

Considérant que la résolution numéro 184-10 adoptée le 10 mai 2010 recommande de financer ledit projet via le fonds de roulement de la municipalité;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro LO-1002 déposé par le Service des finances, soit 30 667,31 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent dudit projet via le fonds de roulement de la municipalité;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à l'aménagement du terrain autour de l'agrandissement du complexe municipal (projet numéro LO-1002) pour un montant total de 30 667,31 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2011: 6 134 \$  
2012: 6 134 \$  
2013: 6 134 \$  
2014 : 6 133 \$  
2015 : 6 133 \$

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 352-10

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE ET LIVRAISON DE L'HUILE À CHAUFFAGE POUR  
2011**

Considérant que la municipalité a reçu, le 27 octobre 2010, six soumissions pour la fourniture et la livraison de l'huile à chauffage pour l'année 2011;

Considérant que la plus basse soumission conforme aux exigences de la municipalité est celle de la firme Thermoshell, au prix de 0,0085 \$ du litre d'huile, plus le prix à la rampe de chargement journalier, plus les taxes applicables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu

d'accorder ledit contrat à la firme Thermoshell pour l'année 2011 selon les prix indiqués dans la soumission de ladite firme.

Le contrat 2011 s'applique pour les bâtiments suivants:

- Le garage municipal, sis au 85, 1<sup>re</sup> Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury (2 fournaies à eau chaude);
- Le poste incendie, sis au 1, chemin du Brûlis, Stoneham-et-Tewkesbury (1 fournaie à air chaud);
- Le presbytère de Stoneham, sis au 117, 1<sup>re</sup> Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury (1 fournaie à eau chaude).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 353-10

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT : PROJET DE PISTE MULTIFONCTIONNELLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 10-630**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées par le ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de voirie du chemin du Hibou en incluant un bordereau spécifique « travaux municipaux, sentier piétonnier » (299, chemin du Hibou/chemin de l'Église);

Considérant que le conseil a adopté le 12 juillet 2010 le règlement numéro 10-630, ayant pour objet la réfection de pistes multifonctionnelles et d'aménagement urbain (projet IF-1005);

Considérant la résolution numéro 279-10 datée du 9 août 2010, portant sur le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'aménagement urbain (chemin du Hibou) – engagement de la municipalité auprès du ministère des Transports du Québec;

Considérant la recommandation de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, datée du 14 octobre 2010;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter le rapport de monsieur Moussa Sambo Bakayoko, ingénieur de l'entreprise Aecom, daté du 14 octobre 2010 relativement à la recommandation de paiement numéro 1, des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'aménagement urbain sur le chemin du Hibou.

Le conseil autorise le paiement d'un montant de 11 679,88 \$ (incluant les taxes) à l'entreprise Construction et pavage Portneuf inc.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 10-630.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 354-10

**RAPPORT DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DES CARBURANTS POUR 2011**

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions auprès de six fournisseurs, pour la fourniture et la livraison d'essence sans plomb et du carburant diesel pour l'année 2011;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 22 octobre 2010 à 10 h, la municipalité a reçu quatre soumissions;

Considérant que le fournisseur Les Huiles Garant inc. a soumis le prix le plus bas, pour la fourniture et la livraison d'essence sans plomb et carburant diesel pour l'année 2011 au prix moyen de 0,0046 \$ du litre, plus le prix RACK (prix journalier) et plus les taxes applicables;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder ledit contrat à l'entreprise Les Huiles Garant inc., pour l'année 2011, selon les prix indiqués au bordereau de la soumission de ladite entreprise.

Le contrat 2011 s'applique pour les bâtiments suivants:

- Écocentre, sis au 100, chemin Plante, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir à diesel);
- Garage municipal, sis au 85, 1<sup>re</sup> Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir à diesel et 1 réservoir à essence).

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de la soumission (bordereau) présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget disponible prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 355-10

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES AVEC LA FIRME CTM – ENTRETIEN ETC. DES APPAREILS DE COMMUNICATION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION INCENDIE**

Considérant que le contrat d'entretien des équipements de communication des Services de la protection incendie et des travaux publics est échu depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010 (radios portatifs, mobiles, et téléavertisseurs);

Considérant la proposition reçue de la firme Centre de téléphone mobile (C.T.M.) déposée à la direction générale le 12 octobre 2010;

Considérant que ladite proposition représente une augmentation des coûts afférents au contrat, principalement due à l'ajout de quatre radios portatifs et de trois mobiles (appareils fixes dans les véhicules) dont les garanties de base ont pris fin, d'une base de communication à la nouvelle caserne incendie localisée à Tewkesbury, de la location d'un site satellite localisé à Québec pour la retransmission des messages d'urgence via les téléavertisseurs et d'une majoration des tarifs d'entretien de 4% pour la durée du contrat de vingt-quatre mois;

Considérant la recommandation des services concernés visant le renouvellement dudit contrat avec la firme C.T.M.;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil octroie le contrat de service à la firme C.T.M. suivant les modalités prévues à la proposition de ladite firme datée du 12 octobre 2010 pour une période de vingt-quatre mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.



Ledit contrat représente une dépense annuelle de 9 084 \$, plus les taxes applicables (incendie : 6 357 \$ et travaux publics : 2 727 \$) et est prévu au budget de l'année en cours (postes numéros 02-220-22-331 et 02-325-01-529).

Le prix payé au fournisseur pour le présent contrat sera en fonction des quantités réelles et ce, au prix unitaire soumissionné.

La municipalité se réserve le droit, en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer le nombre d'équipements de communication sans pour cela invalider le prix unitaire fourni par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 356-10

### **REMBOURSEMENT DU COÛT D'UN LAMPADAIRE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS**

Considérant que la municipalité a adopté la résolution numéro 146-04 autorisant la signature d'un protocole d'entente dans le cadre du projet de développement des Grands-Ducs phase 4 – ouverture de nouveaux chemins;

Considérant que le promoteur a fait une demande de paiement pour le remboursement d'un lampadaire à l'intersection des chemins de la Nyctale et des Faucons pour un montant de 6 240,14 \$, toutes taxes incluses;

Considérant que la municipalité s'est engagée, à l'article 6B.4 du protocole d'entente intervenu entre les parties le 10 mai 2004, à rembourser un lampadaire d'éclairage public pour chacune des intersections des rues projetées;

Considérant que le promoteur la compagnie J.E. Rainville ltée rencontre les conditions fixées par ce protocole;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil autorise le remboursement d'un lampadaire à l'intersection des chemins de la Nyctale et des Faucons pour un montant de 6 240,14 \$, toutes taxes incluses.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-340-23-649.

Adoptée à l'unanimité.

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Rés. : 357-10

#### **2398, CHEMIN DES TROIS-LACS – LOT NUMÉRO 1 829 121**

Considérant que le requérant subirait un préjudice sérieux par l'application du règlement de zonage;

Considérant que le fait d'accorder une dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit des propriétés des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément aux lois et règlements en vigueur;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu à l'unanimité que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure visant à fixer la marge de recul latérale gauche du bâtiment accessoire de type remise isolée à 0,7 mètre à l'égard de l'immeuble localisé au 2398, chemin des Trois-Lacs, lot 1 829 121 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au certificat de localisation produit par monsieur Patrick Bédard, a.g.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 358-10

### **25. CHEMIN DES FAUCONS – LOT NUMÉRO 3 302 739**

Considérant que le requérant subirait un préjudice sérieux par l'application du règlement de zonage;

Considérant que le fait d'accorder une dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit des propriétés des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément aux lois et règlements en vigueur;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu à l'unanimité que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure visant à fixer la marge de recul latérale droite du bâtiment accessoire de type garage isolé à 1,21 mètre à l'égard de l'immeuble localisé au 25, chemin des Faucons, lot 3 302 739 du cadastre du Québec, tel qu'illustré au certificat de localisation produit par monsieur Claude Vincent, a.g., inscrit sous la minute 8403.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 359-10

### **DEMANDE D'EXCLUSION À LA LOI SUR LES HEURES ET JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX**

Considérant que la zone à exclure est située dans le quadrilatère des chemins : de l'Église, de la Crécerelle, du Hibou et du Harfang-des-Neiges;

Considérant que la zone est située dans l'axe récréotouristique de la municipalité menant à la Station touristique de Stoneham;

Considérant que la zone à exclure offre une localisation privilégiée par rapport à la clientèle locale et touristique;

Considérant que la présence de produits touristiques majeurs tels la station de ski et le club de golf ainsi que plusieurs autres attraits complémentaires drainent un bassin de population touristique considérable et

qu'il serait approprié de les desservir après 21 h les soirs de semaine et après 17 h les fins de semaine;

Considérant que la zone à exclure fait partie d'un secteur où la vente au détail est autorisée en vertu de la réglementation municipale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal appuie le projet d'exclusion de la zone concernée à l'application de la « Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 360-10

### **DÉPÔT DU RAPPORT INTÉrimAIRE DES PERMIS ET CERTIFICATS 2010**

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accuser réception du rapport intérimaire des permis et certificats préparé par le directeur du Service de l'urbanisme pour les années 2008 à 2010 et visant la période du mois de janvier au 22 octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 361-10

### **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Considérant les demandes présentées dans des secteurs reconnus à l'intérieur d'un règlement sur les P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale);

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit, par résolution, approuver les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au règlement numéro 09-603 sur les P.I.I.A.;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal lors de la réunion du 27 octobre 2010 d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à émettre les permis ci-dessous :

- A) Lot numéro 1 827 691 (56, 1<sup>re</sup> Avenue) – Agrandissement du bâtiment principal et construction d'un garage au Club de golf Stoneham;
- B) Lots numéros 1 827 692 et 1 827 704 (107, 1<sup>re</sup> Avenue) – Agrandissement du bâtiment principal de La Forfaiterie;
- C) Lot numéro 3 149 422 (59, 1<sup>re</sup> Avenue) – Agrandissement du bâtiment principal.

Exigence particulière: qu'une lisière boisée soit aménagée en cour latérale gauche.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 362-10

**AUTORISATION DE SIGNATURES – JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE DE SAINT-RAYMOND CONCERNANT LE 3087, BOULEVARD TALBOT**

Considérant le jugement rendu le 25 janvier 2010, par la Cour municipale de Saint-Raymond concernant le bâtiment localisé au 3087, boulevard Talbot à Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller, et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Michel Chatigny à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury le document de transaction dans le cadre du dossier de la Cour municipale de Saint-Raymond, concernant le bâtiment situé au 3087, boulevard Talbot à Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 363-10

**EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE PAR INTÉRIM**

Considérant que nous n'avons reçu aucune candidature suite l'affichage à l'interne pour le poste de coordonnateur aux loisirs et à la culture laissé vacant au mois d'octobre 2010;

Considérant que lors des prochaines semaines, il y a plusieurs activités à réaliser;

Considérant la disponibilité de madame Landreau qui a les compétences pour remplir les fonctions de ce poste;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu de nommer madame Noémie Landreau, au poste de coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture par intérim, suivant les conditions d'embauche décrites au rapport de la direction du Service des loisirs et de la culture, conformément aux dispositions de la convention collective des employés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORTS DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :**

Rés. : 364-10

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE DE STONEHAM ET DE SES DÉPENDANCES**

Considérant les démarches entreprises pour permettre l'entretien et la surveillance de la patinoire au parc des Fondateurs à Stoneham;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour l'entretien de la patinoire de Stoneham et de ses dépendances;

Considérant que le fait de signer une entente sur trois ans permet de mieux planifier les dépenses relatives à l'entretien de la patinoire;

Considérant que la municipalité est satisfaite du travail effectué par monsieur Bédard depuis les dernières années;

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accorder un contrat de trois ans à monsieur Daniel Bédard pour le déneigement, l'entretien et la surveillance de la patinoire de Stoneham et de ses dépendances; la dépense devant être imputée dans le poste budgétaire numéro 02-701-30-447.

Il est également proposé d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sophie Blais, à signer le contrat et les documents afférents à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 365-10

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES D'ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS DU PARC DES DRAVEURS ET DE LA CASERNE INCENDIE À TEWKESBURY**

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission pour le déneigement et l'entretien des routes d'accès et des stationnements du parc des Draveurs et de la caserne incendie à Tewkesbury pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 de Déneigement Sondakwa;

Considérant que cette soumission est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant que le fait de signer une entente sur trois ans permet de mieux planifier les dépenses relatives au déneigement;

Considérant l'importance de rendre les lieux accessibles en tout temps pour les services d'urgence et les usagers;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder un contrat de trois ans à Déneigement Sondakwa pour le déneigement et l'entretien des routes d'accès et des stationnements du parc des Draveurs et de la caserne incendie à Tewkesbury pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ce, au montant de 17 769,92 \$, soit 8 884,96 \$ qui sont imputés au poste budgétaire numéro 02-701-30-443 et 8 884,96 \$ qui sont imputés au poste budgétaire numéro 02-220-42-522.

Il est également proposé d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Sophie Blais à signer le contrat et les documents afférents à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 366-10

**DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES - UTILISATION DE LA GRANGE-ÉTABLE POUR UNE SOIRÉE BÉNÉFICE**

Considérant que la Maison des jeunes l'Atôme est un organisme reconnu par la municipalité;

Considérant que la Maison des jeunes l'Atôme organise annuellement des spectacles musicaux dans le cadre de ses activités de financement;

Considérant qu'il s'agit d'un spectacle musical pouvant s'inscrire dans la programmation culturelle de la Grange du presbytère;

Considérant que l'expérience de l'année dernière fut un succès;

Considérant que la Maison des jeunes l'Atôme s'engage à faire un rapport sur la soirée dans les soixante jours après l'événement;

Considérant que la Maison des jeunes l'Atôme s'engage à faire le ménage suite à la soirée et à remettre la Grange dans le même état qu'elle l'a prise;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser exceptionnellement le prêt de la Grange du presbytère à la Maison des jeunes l'Atôme pour la tenue d'un spectacle musical pendant la saison hivernale, la date restant à déterminer après entente entre le Service des loisirs et de la culture et la Maison des jeunes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 367-10

**DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE – CONTRIBUTION POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS SPORTIFS**

Considérant que le nombre d'équipes a substantiellement augmenté cette année au sein du Service de garde, et que cela nécessite une somme importante pour l'achat de vêtements sportifs;

Considérant que les jeunes participants aux compétitions à l'intérieur de la commission scolaire représentent également notre communauté;

Considérant que ces activités sportives sont de nature à augmenter le sentiment d'appartenance des jeunes de notre territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder une aide financière de 700 \$ au Service de garde de l'école Harfang-des-Neiges pour l'achat de vêtements sportifs. Cette somme sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-22-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 368-10

**DEMANDE DE LA GARDERIE PERLIMPINPIN – DEUXIÈME INSTALLATION POUR UNE POUPONNIÈRE DE 20 PLACES ET DE 60 PLACES POUR LES ENFANTS DE 18 MOIS À 5 ANS**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury est en croissance importante depuis les cinq dernières années;

Considérant les indicateurs concernant la population prévue au cours des cinq prochaines années sur notre territoire;

Considérant la demande de la Garderie éducative Perlimpinpin;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil appuie la demande de la Garderie éducative Perlimpinpin portant sur une deuxième installation dans notre municipalité pouvant accueillir une pouponnière de 20 places et 60 places pour les enfants de 18 mois à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 369-10

**FLEURONS DU QUÉBEC 2010 – RÉSULTATS OBTENUS PAR NOTRE MUNICIPALITÉ**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'est inscrite dans le programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour une première fois en 2010;

Considérant les résultats obtenus suite à l'évaluation de notre municipalité par l'organisation Fleurons du Québec (trois fleurons sur une possibilité de cinq);

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil transmette ses félicitations et remerciements aux membres du comité d'organisation locale, pour les résultats obtenus suite à l'évaluation de notre candidature 2010 au programme Fleurons du Québec.

Le conseil souhaite également remercier tous les participants aux activités et projets réalisés cette année visant à embellir notre municipalité.

Lesdits résultats nous encouragent à poursuivre ce dossier au cours des prochaines années.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés. : 370-10

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Steve Whalen, secrétaire d'assemblée